

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2022
COMMUNE DE NEUF-MARCHE
3^{ème} réunion de 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 01 avril à 20h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

Présents : Mmes DERVARIC Martine, BOURGOIN Véronique, LESEIGNEUR Marie-France, GROS Karen

Mrs BUT Dominique, POREZ Jean-Paul, BOURDON Zacarie, OUIN Arnaud, BANCE Stéphane, PEZET Boris

Absents excusés : Mme DUMAZEDIER Marie pouvoir à Mme LESEIGNEUR Marie-France
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique
Mr COLLET Frédéric pouvoir à Mr OUIN Arnaud

Mme LECLERQ Johanna, Mr GREUET Laurent

Secrétaire de séance : Mme GROS Karen

Date de convocation : 28 mars 2022

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la convention au PEFC Ouest. L'assemblée émet un avis favorable.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2022

Après lecture ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Dans la section de fonctionnement à : 812 908.14€
- Dans la section d'investissement à : 201 600.00€

AUTORISATION A DONNER A MR LE MAIRE CONCERNANT TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES NECESSAIRES AFIN DE VENDRE UN BATIMENT SE SITUANT SUR LA PARCELLE B 689

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire borner le bâtiment communal se situant sur la parcelle B 689 par un géomètre et de le faire estimer par « Les Domaines ».

Il est à noter qu'une servitude sera à prévoir dans l'acte de vente afin d'y inscrire un droit de passage, pour l'accès au bâtiment.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable à donner à Mr le Maire afin d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Un compte rendu sera fait à la prochaine réunion de Conseil municipal.

AVIS A EMETTRE SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARTAGNY DU SYNDICAT DES DEUX VALLEES

Mr le Maire donne la parole à Madame Martine DERVARIC Présidente du Syndicat des 2 Vallées. Elle informe le Conseil municipal que la commune de Martagny demande à nouveau son départ du Syndicat des 2 Vallées

Elle précise que le Conseil municipal de Martagny a délibéré en décembre 2021 dans ce sens et que le Conseil syndical du Syndicat des 2 Vallées en date du 16 février 2022 a accepté le départ de la commune de Martagny.

Elle précise qu'il appartient désormais aux 4 autres communes membres du Syndicat des 2 Vallées de délibérer.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil municipal votent le départ de la commune de Martagny du Syndicat des 2 Vallées.

Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 11

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PFEC OUEST

Monsieur le Maire précise que la convention PFEC expire en juin 2022.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à renouveler cette convention pour les 5 prochaines années.

La cotisation s'élève à un forfait (20€) plus une contribution à l'hectare (0.65€ par hectare) soit : 20€ + (68.66 hectares à 0.65€) montant total 64.63€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises : n°2022-022, 2022-023, 2022-024, 2022-025

Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mme DUMAZEDIER Marie pouvoir à Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mme DERVARIC Martine	
Mme GROS Karen	
Mr BUT Dominique	
Mr POREZ Jean-Paul	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr BANCE Stéphane	
Mr PEZET Boris	
Mr OUIN Arnaud	
Mr COLLET Frédéric pouvoir à Mr OUIN Arnaud	